



aux Maires des Petites Cités de Caractère[®]

Rennes, le 1er février 2016

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le projet de loi Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine sera discuté au Sénat dès le 9 février prochain.

Le réseau des Petites Cités de Caractère[®] s'est depuis longtemps inquiété des conséquences qu'aurait le projet de loi Création Architecture et Patrimoine en supprimant les Aires de mise en Valeur de l'Architecture du Patrimoine (AVAP), laissant les élus locaux sans outils adaptés pour articuler la gestion des héritages patrimoniaux et la construction des projets de développement.

En tant que Présidente de l'association des Petites Cités de Caractère[®] de France, j'ai été auditionnée par la commission culture du Sénat le 8 décembre dernier, et j'ai pu ainsi porter la voix de notre réseau.

Je tenais à vous informer que nous avons été entendus, et notre demande relayée par la commission culture. Le rapporteur de la commission sur le volet patrimoine, Madame Françoise Férat, a déposé au nom de la commission plusieurs amendements qui proposent la création d'un Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Nous aurions donc une véritable simplification des servitudes, recherchée par la loi mais conserverions un règlement adapté aux enjeux patrimoniaux et aux moyens techniques et financiers de nos communes.

Le texte qui sera débattu au Sénat dès le début de semaine prochaine a besoin de tout notre soutien et de celui des sénateurs de votre département.

Je vous remercie par avance de votre action, et je vous prie de recevoir, chers collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise Gatel
Sénateur Maire de Châteaugiron
Présidente de Petites Cités de Caractère de France